

**LE CONTRÔLE  
DE LA SÛRETÉ  
NUCLÉAIRE  
ET DE LA  
RADIOPROTECTION  
DANS LES RÉGIONS  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
ET PICARDIE**



CHÂLONS-EN  
-CHAMPAGNE



# Le champ du contrôle

## Le nucléaire de proximité

Le nucléaire de proximité désigne l'ensemble des installations ou activités utilisant des rayonnements ionisants dans les secteurs médical, industriel et de la recherche. Les applications y sont multiples : médecine nucléaire, radiothérapie, curiethérapie, radiologie, gammagraphie, gammadensité, détection de plomb dans les peintures, etc.

### Répartition des installations utilisant des rayonnements ionisants dans les régions Champagne-Ardenne et Picardie (chiffres 2012)

Centres de radiothérapie .....	12
Centres de curiethérapie .....	3
Centres de médecine nucléaire .....	13
Appareils de scanographie .....	56
Services de radiologie interventionnelle .....	~ 60
Appareils de radiodiagnostic médical et dentaire .....	~ 2 500
Etablissements vétérinaires enregistrés auprès de l'ASN ....	~ 150
Etablissements industriels .....	300
Laboratoires de recherche .....	10

## Les installations nucléaires de base

- **La centrale nucléaire EDF de Chooz B (Ardennes)** comprend deux réacteurs de 1 450 MWe mis en service en 1996 et 1997 ;
- **La centrale nucléaire EDF de Nogent-sur-Seine (Aube)** comprend deux réacteurs de 1 300 MWe mis en service en 1987 et 1988 ;
- **La centrale nucléaire EDF de Chooz A (Ardennes)** a été mise en service en 1967 (premier réacteur à eau sous pression exploité en France, d'une puissance de 300 MWe). Mise à l'arrêt définitif en 1991, elle est en phase de démantèlement depuis 1999 ;
- **Le centre de stockage de l'Aube**, exploité par l'ANDRA à Soulaing-Dhuys (Aube), mis en service en 1992, est le seul site français de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activité et à vie courte en exploitation.

La division de Châlons-en-Champagne assure le contrôle et le suivi des travaux réalisés par l'ANDRA dans le laboratoire souterrain de recherche de Bure, en vue de créer un stockage réversible en couche géologique profonde de déchets radioactifs à haute et moyenne activité et à vie longue.

## Les transports de substances radioactives

Le contrôle des transports de substances radioactives et fissiles à usage civil couvre un champ très large qui s'étend des transports de produits pharmaceutiques, en nombre important et de très faible activité, aux transports de combustible nucléaire et de déchets radioactifs.

La division de Châlons-en-Champagne contrôle, notamment par des inspections, la sûreté et les conditions de radioprotection de ces transports dans les régions Champagne-Ardenne et Picardie. Elle s'assure du respect de la réglementation en vigueur.

# Les missions de contrôle

## Le respect de la réglementation

La réglementation des activités nucléaires vise à protéger les travailleurs, le public, les patients et l'environnement contre les risques liés à leur exercice. La division de Châlons-en-Champagne de l'ASN contrôle l'application de la réglementation relative à la sûreté nucléaire et à la radioprotection, à l'inspection du travail, aux équipements sous pression, aux installations classées pour la protection de l'environnement et aux rejets d'effluents liquides ou gazeux ainsi que celle prévue par les codes de la santé publique et du travail dans les régions Champagne-Ardenne et Picardie.

Ce contrôle concerne les exploitants des installations nucléaires des sites de Chooz A et Chooz B, de Nogent-sur-Seine et le centre de stockage de l'Aube notamment, les utilisateurs de rayonnements ionisants (hôpitaux, centres de radiologie, industries, laboratoires de recherche,...) et les transporteurs de substances radioactives.

## L'inspection des installations et activités

Les inspecteurs de la division de Châlons-en-Champagne s'assurent que chaque exploitant, utilisateur de rayonnements ionisants ou transporteur de substances radioactives, met en œuvre, dans ses activités, les dispositions nécessaires à la sûreté nucléaire et à la radioprotection.

À l'issue de chaque inspection, l'ASN adresse au responsable de l'activité concernée une "lettre de suite" qui, le cas échéant, rappelle les écarts relevés lors de l'inspection et formalise ses demandes. Les lettres de suite sont consultables sur [www.asn.fr](http://www.asn.fr).

Lorsque les activités de l'exploitant ne sont pas conformes à la législation ou à la réglementation, l'ASN peut recourir aux sanctions prévues par la loi.

## Les autorisations de détention et d'utilisation

L'ASN accorde les autorisations de détention et d'utilisation de sources ou d'appareils émettant des rayonnements ionisants. La division de Châlons-en-Champagne instruit les demandes d'autorisations déposées par les utilisateurs.

## Le suivi des arrêts de réacteurs

Les réacteurs des centrales nucléaires sont arrêtés périodiquement pour renouveler leur combustible et réaliser des opérations de maintenance. La division de Châlons-en-Champagne se prononce sur le programme des travaux et, tout au long de l'arrêt, en contrôle la bonne exécution dans les conditions requises de sûreté et de radioprotection. Le redémarrage du réacteur est soumis à l'accord de l'ASN.





## Le suivi des événements déclarés

Les exploitants, les utilisateurs de rayonnements ionisants et les transporteurs de substances radioactives sont tenus de déclarer à l'ASN les événements susceptibles d'avoir un impact sur la sûreté, la radioprotection des patients, des travailleurs ou du public, le transport ou l'environnement.

La division contrôle la qualité de l'analyse de ces événements ainsi que la pertinence des mesures correctives proposées par le responsable de l'activité concernée. Elle vérifie, en particulier, que les dispositions adéquates sont prises pour éviter que de tels événements ne se renouvellent.

## Le contrôle des organismes agréés

Les utilisateurs ou détenteurs de sources ou d'appareils émettant des rayonnements ionisants sont tenus de soumettre périodiquement leurs installations au contrôle d'un organisme agréé par l'ASN.

La division de Châlons-en-Champagne participe à l'instruction des demandes d'agrément des organismes implantés dans les régions Champagne-Ardenne et Picardie. Elle exerce, par ailleurs, un contrôle de second niveau sur les organismes agréés.

## La protection de l'environnement

Les centrales nucléaires, les installations industrielles ou de recherche, l'utilisation de sources radioactives à des fins médicales génèrent des rejets d'effluents liquides et gazeux, radioactifs ou non. Ces rejets sont limités, par des arrêtés ministériels et préfectoraux ou par des décisions de l'ASN, à des quantités acceptables pour l'environnement et la santé des populations.

La division de Châlons-en-Champagne contrôle le respect des limites autorisées, notamment par la réalisation de prélèvements d'effluents. La division s'assure, par ailleurs, que les exploitants et les utilisateurs de rayonnements ionisants mettent en place une gestion sûre et rigoureuse des déchets produits par leurs installations.





## Les situations d'urgence radiologique

En situation d'urgence radiologique, les pouvoirs publics mettent en place une organisation de crise aux niveaux national et local. La division de Châlons-en-Champagne participe au système d'alerte et à l'organisation déployée par l'ASN. A ce titre, et en concertation avec l'état-major de l'ASN, elle s'assure du bien-fondé des dispositions prises par l'exploitant, conseille le Préfet sur les mesures à prendre au titre de la sécurité civile et contribue à l'information des médias et du public. Des exercices de crise périodiques, concernant notamment les centrales nucléaires, permettent de tester la gestion des situations d'urgence radiologique.

## Les partenariats avec les autres acteurs du contrôle

Dans le cadre de ses missions de contrôle et d'information, la division de Châlons-en-Champagne travaille en étroite collaboration avec ses différents partenaires de l'administration.

La division rencontre régulièrement les Agences régionales de santé (ARS), les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Ces échanges se traduisent notamment par des actions de contrôle conjointes ou par la sensibilisation des professionnels à une meilleure prévention des risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants.

## Les échanges internationaux

La situation géographique des centrales nucléaires de Chooz favorise les échanges d'information avec l'Autorité de sûreté nucléaire belge (AFSCN) et sa filiale (BEL-V). La division participe à des réunions périodiques de concertation et d'échanges avec ses homologues belges ainsi qu'à des inspections conjointes dans les centrales nucléaires de Chooz en France et de Tihange en Belgique. Elle est, par ailleurs, impliquée dans des inspections de centrales nucléaires étrangères menées par d'autres divisions de l'ASN. Enfin, la division participe à l'accueil de délégations étrangères sur les sites des centres de stockage de déchets radioactifs de l'Aube et du laboratoire souterrain de Bure Saudron.

# L'information du public

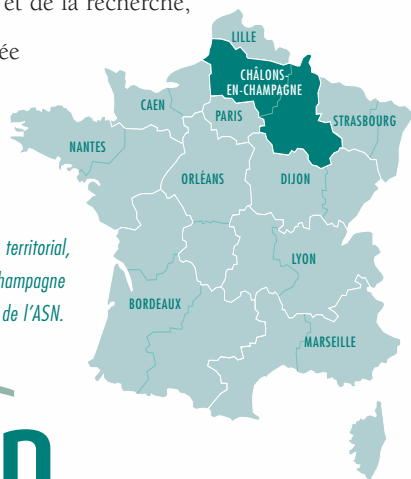
Le site [www.asn.fr](http://www.asn.fr) est le media privilégié par la division de Châlons-en-Champagne pour rendre compte de son activité et informer le public et les parties prenantes (Commissions locales d'information, associations de protection de l'environnement, médias...) de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection dans les régions Champagne-Ardenne et Picardie. Elle participe aux réunions des CLI de Chooz, Nogent-sur-Seine, Soulaïnes-Dhuys et du CLIS de Bure. Ces commissions ont une mission d'information du public sur le fonctionnement des installations et de suivi de leur impact sur l'environnement. La division assure un rôle de conseil technique sur les questions liées à la sûreté nucléaire et à la radioprotection des installations contrôlées et prend part aux réflexions engagées par ces commissions. Elle contribue à l'information des professionnels sur les évolutions de la réglementation en matière de radioprotection lors de congrès ou lors de réunions d'échanges.

La division de Châlons-en-Champagne entretient des relations régulières avec la presse locale et lui présente chaque année le bilan de la sûreté nucléaire et de la radioprotection dans les régions Champagne-Ardenne et Picardie.

## La division en chiffres

- **14 agents** dont 6 inspecteurs de la sûreté nucléaire et 5 inspecteurs de la radioprotection,
- **54 inspections** réalisées en moyenne chaque année dans les centrales nucléaires de Chooz et Nogent-sur-Seine, les installations de stockage des déchets et au laboratoire de Bure-Saudron,
- **25 jours** d'inspection du travail dans les centrales nucléaires,
- **60 inspections** réalisées en moyenne chaque année dans les secteurs médical, industriel et de la recherche,
- **5 inspections** réalisées chaque année dans les transports de substances radioactives.

*Placée sous l'autorité d'un délégué territorial,  
la division de de Châlons-en-Champagne  
est l'une des 11 divisions territoriales de l'ASN.*



Centre d'affaires Patton • 50, avenue du général Patton • BP 80556  
51022 Châlons-en-Champagne cedex  
Téléphone 03 26 69 33 05 • Fax 03 26 69 33 22 • [chalons.asn@asn.fr](mailto:chalons.asn@asn.fr)